

Communiqué de presse

18 décembre 2020

Coronavirus

La majorité des cantons adhère au durcissement des mesures

Dans la plupart des cantons suisses, le nombre de cas COVID-19 affiche une croissance exponentielle et cela, à un niveau très élevé. Décidé ce jour par le Conseil fédéral, le renforcement des mesures nationales destinées à endiguer le coronavirus encore avant les fêtes est par conséquent incontournable. Lors de la consultation, la majorité des cantons a constaté qu'il est impératif d'intervenir immédiatement et s'est prononcée en faveur d'un durcissement rapide des mesures.

En situation particulière, les cantons sont tenus de prendre des mesures adaptées à la situation épidémique. Cela génère inévitablement des réglementations différentes d'un canton à l'autre. Lorsque les chiffres sont nettement trop élevés dans l'ensemble du pays, il est cependant crucial que les mesures soient uniformes, claires et efficaces. C'est pourquoi la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) soutient les durcissements communiqués aujourd'hui par le Conseil fédéral. Quant aux dérogations prévues pour les cantons présentant une évolution épidémique favorable, il convient de les appliquer avec une prudente retenue.

Le Conseil fédéral entend discuter encore avant la fin de l'année si d'autres mesures s'imposent. La CDS apprécie qu'à l'avenir non plus, il ne soit pas prévu d'appliquer des automatismes. Un système de signalisation fixe peut certes faciliter la communication à l'égard de la population mais il rétrécit la marge de manœuvre des autorités.

La pratique des sports d'hiver dans le respect de plans de protection rigoureux reste en principe possible. « Les cantons doivent examiner avec soin si les conditions pour une autorisation sont remplies », affirme Lukas Engelberger, président de la CDS. Aux termes de l'ordonnance COVID-19 situation particulière, une autorisation ne peut être accordée que si le canton ou la région dispose, entre autres, de capacités suffisantes pour traiter aussi bien des patientes et des patients atteints de COVID-19 que d'autres personnes.

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, s'adresser à anne.tschudin@bs.ch

Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch